

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire
Séance du 16 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEIZE DECEMBRE A 19H00, le Conseil Communautaire, convoqué par son Président, M. Xavier DUPONT, par voie de dématérialisation en date du 10 décembre 2025, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Cléré les Pins, sous sa présidence. La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers votants : 43

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY - ABSENT
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean-Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY - ABSENT
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Emmanuelle VEILLE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT - ABSENT	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION - ABSENTE
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER - PROCURATION
Bourgueil	Pascal PINARD - ABSENT	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean-Pierre MOIZARD	Langeais	Sébastien CHEVEREAU
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY - PROCURATION
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean-Claude GAUTHIER	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU - ABSENT
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO – PLOQUIN - ABSENTE	Rillé	Xavier DUPONT - PROCURATION
Cinq Mars la Pile	Didier THEME - PROCURATION	Saint Laurent de Lin	Jean-Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT - ABSENT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL - ABSENTE
Continvoir	Christian SAGET	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Hélène FAVIER		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Nathalie PHELION a donné pouvoir à Madame Laurence LEROULEY
Monsieur Hubert HARDY a donné pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Christophe BAUDRIER
Monsieur Gilles GACHOT a donné pouvoir à Monsieur Didier THEME

Absents excusées

Mesdames Adeline TAPHANEL, Solène VELUDO – PLOQUIN, Messieurs Nicolas VEAUUVY, Dominique GUINOISEAU, Pascal PINARD et Frédéric CLEMENT

Secrétaire de séance

Monsieur Thierry ELOY est désigné pour remplir cette fonction.

Rapporteur : Monsieur Sébastien BERGER, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

CONSIDERANT l'harmonisation des compétences Eau Potable et Assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

La CCTOVAL finalise l'harmonisation tarifaire de l'Eau Potable sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Tarifs 2026 part fixe communautaire et part proportionnelle communautaire pour le mode de gestion en délégation et en régie : Prix en € HT

	Tarifs 2025	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Tarifs 2026
Périmètre	Part fixe communautaire (€/an)	Part proportionnelle communautaire (€/m3)	Part fixe communautaire (€/an)	Part proportionnelle communautaire (€/m3)
Château-la-Vallière *	32,51	0,68	32,49	0,75
Brèches, Couesmes, Villiers-au-Bouin *	7,86	0,48	6,52	0,60
Souvigné	68,75	1,39	70,00	1,45
Cinq-Mars-la-Pile, Coteaux-sur-Loire (Saint-Michel-sur-Loire), Langeais	72,47	1,39	70,00	1,45
Channay-sur-Lathan, Courcelles-de-Touraine, Lublé, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin	76,74	1,40	70,00	1,45
Avrillé-les-Ponceaux, Cléré-les-Pins, Mazières-de-Touraine	70,92	1,33	70,00	1,45
Braye-sur-Maulne, Marcilly-sur-Maulne *	17,79	0,64	70,00	1,45
Benais, Bourgueil, La-Chapelle-sur-Loire, Continvoir, Coteaux-Sur-Loire hors Saint-Michel-sur-Loire, Gizeux, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil	68,76	1,33	70,00	1,45
Savigné-sur-Lathan, Hommes	66,25	1,30	70,00	1,45
Ambillou *	35,00	0,15	70,00	1,45

Information sur les secteurs en délégation de service public – Part communautaire avec la part du délégataire (*)

Ambillou (Fin au 31/12/2025)	111,95	1,134	70,00	1,45
------------------------------	--------	-------	-------	------

* L'addition de la part communautaire et délégataire sur les communes de Château-La-Vallière, Couesmes, Villiers-au-Bouin et Brèches donne pour résultat le montant de l'harmonisation tarifaire sur l'ensemble de la CCTOVAL.

Tarification abonnement par diamètre compteur : appliqué sur les communes de Couesmes, Villiers-au-Bouin et Brèches).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 037-200072981-20251216-D2025_195-DE

Diamètre des compteurs (en mm)	Prix de l'abonnement (en €)
15	Voir tableau précédent
20	73,26
30	98,38
40	136,05
50	151,65
60	186,27
65	223,93
80	261,60
100	352,03
150	663,35

Le prix de l'abonnement à partir du diamètre 20 sera appliqué à l'ensemble des diamètres plus grand pour les communes de la CCTOVAL (or Château-La-Vallière, Couesmes, Villiers-au-Bouin et Brèches).

Tarification abonnement par nombre de logement sur les immeubles collectifs avec un compteur général sans compteur divisionnaire, appliquée sur les communes de la CCTOVAL (or Château-La-Vallière, Couesmes, Villiers-au-Bouin et Brèches).

Immeuble collectif avec compteur général sans compteur divisionnaire	Prix de l'abonnement (en €)
De 1 à 2 logements	151,52
De 3 à 4 logements	303,45
De 5 à 6 logements	454,59
De 7 à 8 logements	606,13
De 9 à 10 logements	757,66
De 11 à 15 logements	1 023,74

Au vu de ces éléments, et

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 décembre 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 11 décembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ APPROUVE les tarifs de l'eau potable listés précédemment et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Pour : 43
- Contre : /
- Abstention : /

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 037-200072981-20251216-D2025_195-DE

S²LO

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 43 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2025

Le Président,

Xavier DUPONT

Le secrétaire de séance,

Thierry ELOY

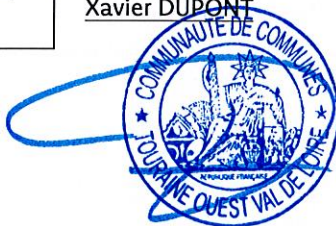
Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le :

18 DEC. 2025

Publié ou notifié le :

18 DEC. 2025



Le Président,

Xavier DUPONT



[Handwritten signature of Thierry ELOY]